

# DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La nécessité pour Montréal de se donner un plan stratégique de développement durable a fait l'objet d'un consensus au Sommet de Montréal.

Sous le thème « Montréal : Ville de développement durable », cette action a été jugée prioritaire par l'ensemble des participants provenant de diverses sphères d'activité.

Cette démarche s'inscrit en continuité avec les engagements pris par la communauté internationale lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, réaffirmés entre autres à Kyoto en 1997 et à Johannesburg en 2002. Depuis, partout dans le monde, de nombreuses collectivités mettent en place des plans de développement durable qui misent sur la concertation, le partage et la bonne gouvernance. Par cette démarche, la collectivité montréalaise exprime à son tour sa volonté de contribuer au respect des protocoles, ententes et traités touchant le développement durable contractés par les divers paliers de gouvernement.

L'atteinte des objectifs énoncés dans le plan stratégique de développement durable ne sera possible qu'avec la contribution des Montréalaises et des Montréalais. Celle-ci exigera un niveau adéquat d'information, de sensibilisation et d'éducation de même que la mise en place de mécanismes de mesure et de diffusion des progrès accomplis.

Le défi individuel et collectif que représente la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement durable est de taille. Pour le relever, tous sont interpellés : citoyens, entreprises, groupes associatifs, syndicats, services publics, milieux scolaires et universitaires et élus municipaux. Il faut, dès à présent, changer des habitudes et réviser certaines pratiques afin d'assurer leur pleine cohérence en regard des principes du développement durable.

Nous, Montréalaises et Montréalais, jouissons d'un cadre de vie unique. Autour du mont Royal, espaces verts et plans d'eau confèrent un caractère exceptionnel à cette ville dont l'architecture riche et variée témoigne de quatre siècles d'histoire.

Depuis plusieurs décennies, la collectivité montréalaise a à son actif d'importantes réalisations dans plusieurs domaines liés à l'environnement. Que l'on pense notamment à l'assainissement de l'air et de l'eau, à la mise sur pied de programmes de recyclage, à la création des éco-quartiers, au développement du réseau cyclable et à l'aménagement des parcs-nature. Ces avancées traduisent la volonté de la Ville de Montréal, de ses citoyens et de ses partenaires d'améliorer la qualité du milieu de vie des Montréalais.

En dépit de tous ces progrès, des défis de taille dans des domaines aussi variés que la gestion des matières résiduelles, la protection des milieux physiques, l'augmentation du transport automobile et la progression des gaz à effet de serre, exigeront des solutions novatrices. Des problèmes persistants découlent de nos activités, de nos choix de consommation, tant individuels que collectifs, et de nos modes de production. Nous reconnaissons qu'ils ont des impacts à la fois locaux et globaux et nous en partageons tous la responsabilité.

Selon la définition généralement reconnue, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Le développement durable concilie le dynamisme économique, l'équité sociale, le respect du patrimoine bâti et la protection de l'environnement.

À cet égard, de nombreuses actions s'inscrivant dans une perspective de développement durable ont déjà cours à Montréal comme à l'échelle métropolitaine. Il importe

de les intégrer à un plan d'ensemble tout en proposant d'autres mesures qui devraient être prises à court, moyen et long terme en vue de contribuer à la prospérité économique, à la création d'emplois durables, au développement social et à la protection de l'environnement. Cet exercice repose sur une vision d'avenir qui reconnaît les acquis et propose de nouvelles actions.

Par cette déclaration, nous proclamons notre volonté collective de poursuivre notre développement économique et social tout en préservant et en rehaussant la richesse et la diversité de notre environnement urbain pour les générations actuelles et celles à venir. La vision commune qui nous anime est celle d'une ville dynamique, conviviale et ouverte sur le monde.

La Ville de Montréal, ses partenaires et ses citoyens reconnaissent donc que :

- l'avenir de Montréal doit s'inscrire à l'enseigne du développement durable;
- les citoyens montréalais ont un rôle clé à jouer dans la poursuite du développement durable;
- le développement durable est une approche privilégiée pour améliorer la qualité de vie et la santé de tous les Montréalais;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique de développement durable concernent tous les secteurs d'activité et l'ensemble de la collectivité;
- la Ville de Montréal doit assumer, dans un esprit de concertation et de partenariat, le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan stratégique de développement durable;

- les arrondissements de la Ville de Montréal, en raison de la portée de leurs interventions, sont des acteurs de premier plan dans cette démarche;
- le plan stratégique de développement durable tiendra compte des priorités établies lors des sommets d'arrondissements et du Sommet de Montréal ainsi que des priorités mises de l'avant par les organismes partenaires;
- l'arrimage s'impose entre le plan stratégique de développement durable et les autres instruments de planification s'appliquant au territoire montréalais (plan d'urbanisme, plan de transport, politique de développement économique, politique de développement social, politique culturelle, schéma métropolitain d'aménagement et de développement, etc.).

En conséquence, la Ville de Montréal, ses partenaires et ses citoyens s'engagent à :

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique de développement durable de Montréal;
- promouvoir le plan stratégique de développement durable dans leur secteur d'activité respectif;
- sensibiliser la population à la mise en œuvre du plan stratégique de développement durable dans toute la mesure de leurs moyens;
- assurer le suivi de la démarche et évaluer périodiquement les progrès réalisés sur la base d'indicateurs déterminés au préalable.

Signée à l'hôtel de ville de Montréal, ce deuxième jour d'octobre deux mille trois

Gérald Tremblay  
Maire de Montréal